

**Compte Rendu de la séance**  
**du Conseil Municipal du 10 DECEMBRE 2010 à 20h30**

Nombres de Conseillers Municipaux en exercice : 15  
Nombres de Conseillers Municipaux présents : 12 + 3 pouvoirs  
Nombres de Conseillers Municipaux excusés : 3 dont 3 pouvoirs

Secrétaire de séance : Sandra VAUJOUR-GUILMARD

**Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.**

♦ **Modification des statuts de la Communautés de Communes Tulle et Cœur de Corrèze**

Le Conseil Municipal a approuvé les transferts de compétences et modifications statutaires proposés par la Communauté de Communes comme suit :

- **Compétence « Voirie »**  
14 voix pour, 0 abstention et 1 voix contre.
- **« Ingénierie et commande publique »**  
14 voix pour, 1 abstention et 0 voix contre.
- **Compétence « Action sanitaire et sociale d'intérêt communautaire »**  
14 voix pour, 1 abstention et 0 voix contre.
- **Compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »**  
14 voix pour, 1 abstention et 0 voix contre.
- **Compétences « Transports »**  
14 voix pour, 1 abstention et 0 voix contre.
- **Compétences « Ordures ménagères »**  
14 voix pour, 0 abstention et 1 voix contre.
- **Ajustements des statuts afin d'envisager une éventuelle transformation en communauté d'agglomération**  
14 voix pour, 1 abstention et 0 voix contre.

♦ **Maison Médicale**

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état d'avancement du dossier. Le Comité d'investissement de Corrèze Equipement s'est réuni le 2 décembre 2010 et a validé le plan d'investissement.

Mr le Maire a donné lecture d'un courrier émanant des professionnels de santé concernés ; une réponse sera faite et une nouvelle rencontre aura lieu avec ces derniers courant janvier 2011.

♦ **Fixation des Tarifs 2011 :**

- **Loyers** : Conformément à la réglementation en vigueur et renseignements pris auprès de la Direction Départementale des Territoires de la Corrèze – Service Habitat – sur l'indice du coût de la construction (3<sup>ème</sup> trimestre), le Conseil Municipal décide d'augmenter tous les loyers communaux de + 1,10 € % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

- **Location Salles Communales**

**Salle Polyvalente :**

120 € pour privés résidant dans la Commune

215 € pour privés résidant hors Commune

30 € pour chauffage (période du 01/10 au 30/04)

30 € pour utilisation cuisine attenante à la Salle du 3<sup>ème</sup> Age.

10 € en cas d'utilisation du lave vaisselle

+ 30 € pour frais de nettoyage de la salle, le cas échéant

**Salle du « Bel Automne »** (location cuisine comprise) :

100 € pour privés résidant dans la Commune

160 € pour privés résidant hors Commune

30 € pour chauffage (période du 01/10 au 30/04).

10 € en cas d'utilisation du lave vaisselle

+ 30 € pour frais de nettoyage de la salle, le cas échéant

- **Cantine Scolaire :**

Prix du repas = 2,40 € par enfant

4,10 € par instituteur

- **Garderie Scolaire** (tarif inchangé) :

Matin = 1,00 €

Soir = 1,00 €

2<sup>ème</sup> Enfant = 0,80 € le matin

2<sup>ème</sup> Enfant = 0,80 € le soir

Gratuit à partir du 3<sup>ème</sup> enfant

- **Bascule Publique** (tarif inchangé) :

2,50 € pour le bétail

4,50 € pour camion, remorque, tracteur ...

- **Concession Cimetière** (tarif inchangé) :

350 € + frais d'enregistrement en sus

- **Columbarium** (tarif inchangé) :

200 € par concession accordée pour une durée de 15 ans

400 € par concession accordée pour une durée de 30 ans

1.000 € par concession accordée à titre perpétuel.

♦ Le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2010, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ce, du 1<sup>er</sup> Janvier 2011 jusqu'à la date d'adoption du budget.

♦ Décision est prise de verser une indemnité de fin d'année au personnel communal. Ces primes seront intégrées au salaire de décembre.

♦ **Virements de crédits :**

Budget annexe Service Assainissement – Exercice 2010 – Virement de crédits sur section de fonctionnement dépenses.

Budget Principal – Exercice 2010 – Virement de crédits sur section d'Investissement dépenses.

♦ **Implantation antenne SFR**

A la suite de différents contacts successifs, sollicités par un agent technico-commercial de SFR, deux réunions ont été planifiées avec les élus.

Contraints par leurs engagements auprès des services de l'Etat, les opérateurs sont soumis à une obligation de couverture à la fois du territoire et des Habitants.

Notre Commune est au cœur d'une zone d'ombre SFR qui devra être comblée quel que soit l'emplacement retenu, déjà existant ou à créer.

Après un exposé et un débat ouvert, le Conseil Municipal s'est majoritairement prononcé pour l'autorisation d'implanter une antenne relais sur le pylone de Bousageix afin d'éviter la mise en place d'un nouveau pylone sur la Commune.

♦ **Prêts de livres émanant de la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Corrèze – Règlement intérieur de la Bibliothèque Communale**

Dans le cadre du plan départemental de développement de la lecture et des bibliothèques 2010-2014, voté le 12 Février 2010 par le Conseil Général de la Corrèze, la Commune a signé le 08 Novembre 2010 une convention avec le Département de la Corrèze et l'Association des Amis de la Bibliothèque Départementale de Prêt relative à la mise en place d'un Dépôt-Mairie.

Conformément à l'article 4.2 « Conditions générales de prêt » de ladite convention : « La Commune doit s'engager à mettre en place un règlement intérieur définissant les horaires d'ouverture au public, les conditions de prêt et les modalités de remboursement par l'emprunteur des documents perdus ou rendus abîmés ».

Le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur proposé par Mr le Maire.

♦ **Colombarium**

Mis en place en 2005 avec un potentiel actuel de 24 cases, le colombarium est concédé en partie à hauteur de 15 cases à ce jour.

Il a été décidé de contacter à nouveau les Ets TREILLE, granitiers à St Germain-les-Vergnes, pour prévoir lors d'un prochain budget l'extension sur un deuxième module de 24 cases sur les 3 disponibles à terme.

♦ **Mise à jour du tableau de classement de la voirie** : Intégration de la Vc 44 « aux Pouges » dans le tableau des voies communales de 1<sup>ère</sup> catégorie : origine VC 4 / Fin RD 44 ; ce qui porte la longueur totale de la voirie pour cette catégorie à 17 495 ml.

Le Maire,

**Jean-Marie FREYSSELINE**